RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1996 B 16686
Numéro SIREN : 410 204 390
Nom ou dénomination : NEUFLIZE OBC INVESTISSEMENTS

Ce dépôt a été enregistré le 12/05/2015 sous le numéro de dépôt 42730

1504278001

DATE DEPOT : 2015-05-12

NUMERO DE DEPOT : 2015R042730

N° GESTION : 1996B16686

N° SIREN : 410204390

DENOMINATION : NEUFLIZE OBC INVESTISSEMENTS

ADRESSE : 3 ave Hoche 75008 PARIS

DATE D'ACTE : 2015/04/13

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

NATURE D'ACTE :

96B 16626

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :
12 MAI 2015
Sous le N° :

NEUFLIZE OBC INVESTISSEMENTS
Société Anonyme au capital de 4 324 048 Euros
Siège Social : 3 avenue Hoche 75008 PARIS
410 204 390 RCS PARIS

PV EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
du 13 avril 2015

L'an deux mil quinze,
Le 13 avril,
à 9 heures,

Les Membres du Conseil de Surveillance de la société Neuflize OBC Investissements se sont réunis au 3 avenue Hoche 75008 PARIS, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Chaque membre du Conseil de Surveillance émarge le registre des présences en entrant en séance.

Sont présents et ont signé le registre des présences :

Monsieur Philippe VAYSSETTES	Président du Conseil de Surveillance
Monsieur Johannes Van GENNIP	Vice-Président du Conseil de Surveillance
Monsieur Yann CHARRAIRE	Membre du Conseil de Surveillance
Monsieur Serge CLECH	Membre du Conseil de Surveillance
Monsieur Didier DURET	Membre du Conseil de Surveillance
Madame Solange ROUSCHOP	Membre du Conseil de Surveillance
Monsieur Alen ZELJKOVIC	Membre du Conseil de Surveillance

Assistent également à la séance :

Monsieur Stéphane CORSALETTI	Président du Directoire
Mademoiselle Josiane FABRE	Secrétaire du Conseil

Le Conseil réunissant le quorum requis peut valablement délibérer.

Extrait certifié conforme
Le 14 avril 2015
Le Secrétaire

- Nomination du Directoire de Neuflize OBC Investissements

Afin de mener à bien et d'être en adéquation avec le projet de réorganisation de NOI, le Conseil décide de modifier la composition du Directoire.

En conséquence, les Membres du Directoire remettent leur mandat à la disposition du Conseil.

Le Conseil renouvelle le mandat de

- M. Stéphane CORSALETTI, né le 25 juin 1962 à Paris 15ème, de nationalité française, demeurant 2, Place Alphonse Laveran – Paris 5ème

et nomme comme nouveaux Membres

- M. Eric EBERMEYER, né le 31 janvier 1968 à Frameries (Belgique), de nationalité française, demeurant 91, rue La Rue – 1420 BRAINE – L'ALLEUD – Belgique.

- M. François-Xavier GENNETAIS, né le 24 avril 1970 à Paris 15ème, de nationalité française, demeurant 8, rue Cardinet – 75017 Paris

Le Directoire est nommé pour une durée de quatre ans, soit jusqu'au 13 avril 2019.

M. CORSALETTI, présent, accepte cette nomination. MM. EBERMEYER et GENNETAIS ont déclaré par avance accepter cette nomination si elle venait à leur être proposée. Ils ont en outre déclaré satisfaire à la limitation fixée par la Loi en ce qui concerne le cumul des mandats, et ne pas faire l'objet d'une incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptible de faire obstacle à leur nomination.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de surveillance et aux Assemblées d'Actionnaires. Toutefois, il devra recueillir l'accord préalable du Conseil de Surveillance pour les actes, opérations et engagements spécifiés à l'article 14 des statuts.

Le Directoire exercera, comme le veut la loi et les statuts, collégialement les fonctions qui lui incombent.

Le Conseil de Surveillance reconduit ensuite dans ses fonctions de Président du Directoire de Neuflize OBC Investissements, M. Stéphane CORSALETTI pour la durée de son mandat de membre du Directoire.

M. Stéphane CORSALETTI déclare accepter ces fonctions et remercie le Conseil de la confiance qui lui est ainsi renouvelée.

Conformément à la loi et aux statuts, le Président du Directoire représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Les actes engageant la Société vis-à-vis des tiers sont valablement réalisés sur sa seule signature. Le Président du Directoire peut valablement donner procuration à un tiers, pour un ou plusieurs objets déterminés.

Il est rappelé que les membres du Directoire peuvent, avec l'autorisation du Conseil de Surveillance, et sauf clause contraire des statuts, répartir entre eux les tâches de la Direction, sachant toutefois que malgré cette répartition, les actes individuels de chaque membre du Directoire sont réputés avoir été accomplis collégialement et engagent donc le Directoire tout entier (art. R 225-39).

Dans ce cadre, M. Stéphane CORSALETTI propose au Conseil de répartir ainsi dans un premier temps les fonctions entre les Membres du Directoire.

- M. Eric EBERMEYER, en tant que Chief Investment Officer (CIO), aura en charge les activités de gestion (directe et multi-gestion),
- M. François-Xavier GENNETAIS, Chief Operating Officer (COO) sera en charge des équipes support et structuration.

- M. Stéphane CORSALETTI, Chief Executive Officer (CEO), assurera pour sa part la direction générale de la Société dans son ensemble et supervisera les fonctions de contrôle, de conformité et des risques ainsi que les activités de gestion sous mandat, de stratégie d'investissement & ISR, de Conseil et Service Clients et de la filiale AAA-QCG.

En outre, les Spécialistes produits lui rapporteront.

Le Conseil de Surveillance déclare accepter à l'unanimité cette répartition.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou d'extraits certifiés du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité requise par la loi et afférente aux décisions ci-dessus adoptées.

.....

De tout ce que dessus, il a été dressé procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et un Membre du Conseil de Surveillance.